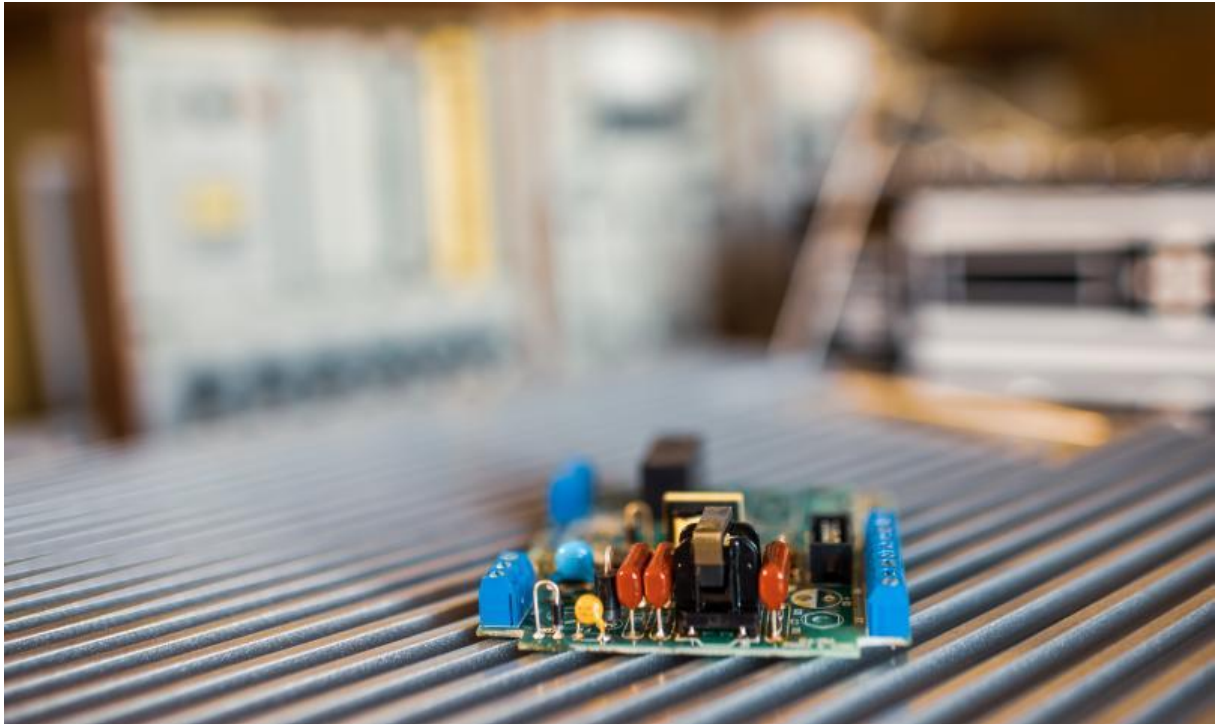


Habilitation électrique – Opération d’ordre non électrique exécutant

Formation initiale indice BO/HO/HOV – exécutant

Afin de garantir la sécurité de tous les employés sur un environnement électrique, il est indispensable de fournir toutes les formations et informations nécessaires sur les mesures à prendre en cas d’accident. D’où la nécessité de l’habilitation électrique et l’opération d’ordre non électrique exécutant, qui sont constitués par une formation initiale avec un indice BO/HO/HOV.



Les compétences développées

La formation de l’habilitation électrique est destinée pour les personnes non électriques. Son objectif est de leur apprendre la conduite à avoir en cas de problème d’origine électrique. A l’issue de la formation, les intervenants doivent être capables d’identifier les types de courant, ainsi que leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective, et/ou individuelle.

Le contenu de la formation

La formation initiale sur l’habilitation électrique est composée de 30% de partie pratique ainsi que 70% de cours théorique. Cette dernière est basée par les notions élémentaires d’électricités, les différents types d’accidents électriques, ou encore l’évaluation et la prévention des risques. Le cas pratique met en exergue des cas concrets, des simulations des accidents ou encore des opérations d’ordre non électrique qui peuvent également impacter sur la sécurité des employés. La formation est d’ailleurs assurée par des formateurs en prévention des risques électriques.

L'habilitation électrique est la formation indispensable pour toute personne qui travaille dans un environnement électrique, elle permet d'apprendre à l'ensemble du personnel les mesures de sécurité selon les préconisations de la norme NF C 18-510 de l'Union Technique de l'Electricité.